

## Au service du voyageur, le STIF principal acteur du développement des transports en Ile-de-France

Depuis près de 50 ans le STIF, Autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, mène une politique dynamique d'amélioration de tous les réseaux de transport: train, métro, RER, tramway, bus.

*Ainsi, c'est le STIF qui décide la création des lignes régulières de bus dans toute l'Ile-de-France et fixe leur consistance. C'est lui qui finance leur fonctionnement.*

A ce titre, on peut évoquer deux exemples récents et concrets de son action:

- **Noctilien : réseau régional de bus nocturnes.**

Décidé et mis en place par le STIF en septembre dernier, ce réseau de 35 lignes de bus (2 circulaires, 8 de banlieue à banlieue et 25 au départ de Paris) exploité par la RATP et la SNCF, permet désormais aux Franciliens de se déplacer facilement toute la nuit en Ile-de-France.

Devant le succès de ces dessertes, le STIF a décidé d'augmenter cette offre de nuit.

Ainsi, fin 2006, 7 nouvelles lignes et également le prolongement d'une ligne actuelle irrigueront la proche et la grande couronne.

- **Et bientôt : un nouveau réseau structurant régional**

Dans le cadre du développement du transport public en Ile-de-France et notamment en grande couronne, le Conseil du STIF du 5 juillet 2006 devrait décider la création d'un réseau de bus dit « réseau régional structurant ».

L'organisation de ce réseau s'appuie sur une double logique :

- des liaisons de banlieue à banlieue composées de liaisons de pôles à pôles et de rocades,
- des liaisons radiales composées de liaisons de rabattement vers les grands pôles et de lignes pénétrantes entre Paris et la petite couronne.

A cette logique d'organisation s'ajoute des normes de service qui définissent à la fois les fréquences, les amplitudes horaires et les jours de circulation mais aussi, de façon progressive, la qualité de service que l'on retrouvera sur l'ensemble du réseau.

Dans un premier temps, pour assurer un démarrage rapide, ce réseau sera mis en place essentiellement à partir de lignes déjà existantes, renforcées en offre. Puis, progressivement pour compléter ce dispositif, de nouvelles lignes seront créées. Le

réseau comprendra dans sa première phase de développement environ 85 lignes (environ 40 en grande couronne, 25 en petite couronne et 20 à Paris)

Les premières lignes de ce réseau, voulu par le STIF et mené en partenariat avec les départements, la RATP et OPTILE, devraient se voir renforcées à l'automne 2006.

La norme des fréquences est définie comme suit:

- en grande couronne, elles varient de 30 minutes en heure de pointe à 60 mn en heure creuse et le week-end,
- à Paris et en petite couronne, de 10 minutes en heure de pointe à 30 minutes le dimanche.

Le surcoût global de l'offre supplémentaire de cette première phase, 70 M€ par an, sera intégralement financé par le STIF (vote du Conseil du 29 mars).

*Le STIF, Autorité organisatrice des transports d'Ile-de-France, organise, coordonne et finance les transports de voyageurs assurés par la RATP, la SNCF Ile-de-France et les compagnies de bus privées affiliées à l'association OPTILE.*

*Présidé par le Président de la Région, Jean-Paul Huchon, il regroupe la Région, la ville de Paris et les 7 autres départements franciliens.*

*Chaque année, Le STIF finance le fonctionnement des transports franciliens pour environ 1,8 milliard d'euros à la RATP, 1,3 milliard d'euros à la SNCF Ile-de-France et 330 millions d'euros à OPTILE*

